



KPMG Audit
480, avenue du Prado
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Association Orthorisq

**Rapport spécial du
commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012
Association Orthorisq
56, rue Boissonnade – 75014 Paris
Ce rapport contient 4 pages
Référence : GM-124-011



KPMG Audit
480, avenue du Prado
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Association Orthorisq

Siège social : 56, rue Boissonnade – 75014 Paris
Fonds associatifs : € 257 843

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012

A l'Assemblée Générale de l'Association Orthorisq,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé

Convention d'expertise

- Personnes intéressées :

Les membres du Conseil d'Administration de l'Association Orthorisq indiqués ci-après :

- Nature et objet :

Certains membres du Conseil d'Administration perçoivent une rémunération sous forme de salaires ou d'honoraires dans le cadre des expertises réalisées pour le compte de l'Association.

- **Modalités :**

Les montants comptabilisés en charge au 30 juin 2012 sont les suivants :

- Professeur Jacques-Yves Nordin : 8 426 € (salaire brut) ;
- Professeur Gérard Bollini : 14 000 € (honoraires HT) ;
- Docteur Emmanuel de Thomasson : 16 109 € (dont 5 050 honoraires HT et 11 059 salaire brut) ;
- Docteur Patrice Papin : 19 225 € (honoraires HT).

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre Association, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Refacturation de frais administratifs par la SOFCOT

- **Nature et objet :**

La SOFCOT refacture les frais d'affranchissement.

- **Modalités :**

Les frais d'affranchissement sont refacturés au réel.

Les refacturations du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 se sont élevées à un total de 2 703 €.

Par ailleurs, nous vous informons que les rémunérations (honoraires ou salaires chargés) attribuées au Directeur ainsi qu'au Directeur Adjoint de l'Association, au titre de leurs fonctions de direction, pour les expertises réalisées et pour la gestion d'organisme d'accréditation, se sont élevées respectivement à 45 525 euros et 42 500 euros, se détaillant comme suit :

En €	Directeur	Directeur Adjoint
Expertises	9 525	21 000
Activités de gestion	36 000	21 500
Total	45 525	42 500

Marseille, le 31 octobre 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Georges Maregiano
Associé